

L'avant-projet propose de remplacer le système actuel à filières par un système à niveau.

Ni l'Accord HarmoS, ni le plan d'études romand ne dictent les structures à mettre en place pour l'organisation du degré secondaire. Néanmoins, il paraît nécessaire de modifier les structures actuelles qui voient les élèves être répartis entre trois voies selon des critères prévus dans la loi, en prenant notamment en compte leurs résultats scolaires. Les classements qui en résultent correspondent globalement à une moyenne de performance pour les disciplines jugées importantes. On reproche souvent à ce système, dit système à filières, de manquer de nuances : les élèves sont rarement très bons partout, très moyens partout ou très faibles partout. Le système à niveaux proposé permet aux élèves de suivre l'enseignement à un niveau standard dans certaines disciplines et à un niveau élevé dans d'autres, si cela correspond à leurs compétences. Pour le reste, ils reçoivent un enseignement commun. L'avant-projet prévoit ainsi qu'en 9ème année, les élèves reçoivent un enseignement différencié par niveaux pour le français et les mathématiques. En plus, dès la 10ème année, ils reçoivent un tel enseignement pour l'allemand et les sciences. L'anglais n'est pas enseigné en niveaux mais bénéficie d'effectifs plus réduits, pour faciliter l'exercice de la communication.

Questions – Réponses

- [Le système à niveaux](#)
- [Les disciplines enseignées en niveaux](#)
- [Le passage d'un niveau à l'autre](#)
- [Les options dans un système à niveaux](#)
- [Le certificat d'études secondaires](#)
- [Les classes de raccordement](#)
- [La durée du gymnase](#)

Qu'en dit la recherche ?

- [Des systèmes meilleurs que d'autres ?](#)
- [Systèmes éducatifs et inégalités scolaires](#)

Qu'en disent les Accords intercantonaux ?

Comme indiqué plus haut, ni l'Accord HarmoS, ni le plan d'études romand ne dictent les structures à mettre en place pour l'organisation du degré secondaire.

Quel est le but du système à niveaux ? Faire sentir les VSO actuels comme moins démunis ? Ne prend-on pas le risque de niveler le niveau des élèves ?

Comme dit plus haut, le système à niveaux est plus nuancé que les systèmes des filières. Il tient également mieux compte de l'évolution des élèves, qui changent au cours de l'adolescence et qui se mobiliseront davantage si des perspectives réelles de succès ou de changement de niveaux existent à un rythme plus soutenu (tous les semestres). Ces transferts peuvent se faire avant qu'il soit trop tard et surtout avant qu'une certaine résignation s'installe. Le système à niveaux mise sur la motivation des élèves à progresser et non sur un « nivellement » des compétences. Il doit permettre aux élèves les plus rapides d'avancer et aux autres de consolider leurs compétences, sans réduire ses ambitions pour autant.

Le maître de classe enseignant les disciplines à niveaux, aura-t-il un niveau avec les élèves de sa classe ou les deux niveaux ?

Cette question devra faire l'objet d'un consensus au sein des établissements. Il paraît évident qu'un titulaire de classe accueille ses élèves au moins pour un niveau en français ou en mathématiques. En revanche, il faut laisser une certaine souplesse d'organisation pour déterminer s'il peut enseigner à deux niveaux dans une même discipline, ce qui paraît d'emblée plus complexe puisque ces cours devraient avoir lieu simultanément.

Comment fixer la limite entre les niveaux ?

Le niveau à atteindre en matière d'objectifs des disciplines à niveaux devra faire l'objet de « simulations », fondées sur les objectifs que la majorité des élèves parviennent à atteindre aujourd'hui. Il n'est donc pas possible de décréter, maintenant déjà, quel sera le niveau attendu dans chaque niveau, encore moins de le fonder sur des notes absolues, celles-ci pouvant varier d'un enseignant à l'autre pour évaluer des compétences identiques.

Pourquoi limiter des mesures d'appui ponctuel à 10 périodes par discipline et par année ?

Il ne serait guère équitable de soutenir en permanence des élèves uniquement pour qu'ils puissent se maintenir dans un niveau qui n'est pas forcément adapté à leurs aptitudes. Le temps prévu (10 périodes) paraît suffisant pour permettre un rattrapage du programme, soit pour parcourir les éléments qui n'auraient pas été acquis au niveau standard sur une période de six mois. Ce quota fait partie des questions posées en consultation.

Si l'enseignant concerné juge l'appui nécessaire, pourquoi le directeur doit-il donner son aval ?

Les appuis ont un coût et doivent par conséquent être utilisés de manière équitable au sein de l'établissement. Les enseignants sont sans doute les mieux placés pour déterminer les élèves qui en ont besoin. En revanche, il est nécessaire que le directeur assure une certaine équité dans son établissement.

Laisser ensemble jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire tous les élèves ne risque pas de susciter des déménagements, des mises en école privée, conduisant ainsi comme on le constate dans de nombreux pays, à une « ghettoïsation » de nombreux établissements ?

En 1984, le Grand Conseil a décidé de placer tous les élèves fréquentant les différentes filières dans les mêmes établissements. Les élèves fréquentent donc déjà le même établissement, quelque soit la filière dans laquelle ils se trouvent. L'introduction du système à niveaux ne changera en rien cette situation. Aujourd'hui déjà, certains parents inscrivent leur enfant en école privée, ce qui est leur droit, ou le scolarisent à domicile, davantage en raison de la sélection opérée à la fin du cycle de transition qu'en raison de l'hétérogénéité des classes.

Pourquoi n'avoir pas prévu des niveaux pour le français, les mathématiques, l'allemand et les sciences dès la 9^{ème} année ? Et pourquoi pas l'anglais ?

Dans un système à niveaux, il y a lieu d'éviter que trop de disciplines soient enseignées à niveaux, ce qui revient à complexifier le système et à reproduire, en finale, un système à filières. Il s'agit de permettre aux élèves d'apprendre ensemble, tout en ménageant des temps de différenciation, sur les disciplines fondamentales.

Il est à cet égard intéressant de constater que cette volonté de maintenir ensemble les élèves pour une part significative de la grille horaire était déjà à l'origine des expériences réalisées notamment dans la zone pilote de Rolle. On retrouve cette volonté dans le mandat qui avait été donné en 1970 par le CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaire créé en 1967 par le Conseil d'Etat) à la zone pilote de Rolle. Il demandait « que les élèves se retrouvent ensemble pour une partie importante du programme ». Hélas, très rapidement, ces principes ont été oubliés et disciplines et niveaux se sont multipliés, ce qui est sans doute à l'origine de l'implosion de cette intéressante expérience.

Le choix proposé dans l'avant-projet repose sur un choix limité de disciplines à niveaux (français, mathématiques d'abord, puis allemand et sciences). Le choix de ces disciplines tient compte d'un équilibre entre disciplines scientifiques et langues.

C'est pour éviter un trop grand nombre de disciplines à niveaux qu'il a été prévu d'enseigner l'anglais en groupes allégés. Cette limitation des effectifs de classe pour l'enseignement de l'anglais permet aussi de privilégier la communication. En effet, il est parfois difficile de pratiquer l'expression orale lorsque les effectifs de classe sont trop élevés. D'autres modalités permettent l'expression orale : travail sur des situations concrètes ou les travaux de groupes notamment. Il y aura lieu, par conséquent, de prévoir des effectifs « allégés » (pas plus de deux tiers d'un effectif habituel) pour cet enseignement, pour autant que l'expression orale y soit travaillée. La possibilité existe aussi de prévoir des effectifs plus réduits encore pour certains cours de langue et de laisser un effectif habituel pour l'enseignement de la structuration.

Pourquoi n'autoriser que les transferts d'un niveau inférieur vers le niveau supérieur pendant les trois premiers mois de la neuvième année ?

En règle générale, les transferts s'opèrent dans les deux sens. En revanche, lors de la première attribution dans les niveaux, la répartition s'opère selon une proportion définie (50% des élèves dans chaque niveau), ce qui constitue une règle avantageuse pour pouvoir organiser les niveaux dès le début de l'année scolaire, mais paraît peu équitable quant aux compétences réelles des élèves. C'est la raison pour laquelle, lors de cette première

répartition, il est prévu, dans les trois mois, de pouvoir apporter des correctifs uniquement pour les élèves qui pourraient se sentir à l'aise dans un niveau élevé.

Comment concrètement peut-on donner la possibilité de transférer chaque six mois les élèves d'un niveau à l'autre, alors que les programmes sont différents ? (chambardements pour les élèves et les enseignants)

C'est précisément parce que l'avancement dans le programme est différent selon les niveaux qu'il faut éviter d'attendre trop longtemps avant d'opérer des transferts. Il a été prévu qu'un élève pouvait, au besoin, bénéficier d'une dizaine de périodes d'appui pour « se mettre à niveau » en cas de passage du niveau standard au niveau élevé. Si un élève se trouve manifestement dans un niveau qui ne lui convient pas, il devrait même être possible de réagir avant la fin d'un semestre. La durée annuelle du temps scolaire repose sur une convention sociale et non sur une période de développement particulière de l'élève. Le fait de considérer les changements comme possibles au terme d'un semestre ne devrait pas provoquer plus de chambardements que ceux qui sont opérés en fin d'année.

Les élèves ne vont-ils pas s'inscrire aux options spécifiques dans l'espoir de réaliser des études gymnasiales plus tard, vidant ainsi de tout sens ces options ?

Le sens des options ne saurait être réduit à un artifice qui permet l'accès au gymnase. Elles doivent correspondre à un choix conscient et peuvent répondre à des critères d'intérêt, qui n'ont rien à voir avec le parcours de formation envisagé. Autrement dit, on peut s'intéresser au latin ou aux mathématiques sans envisager forcément des études longues. Pour l'heure, il n'est pas prévu de fixer des conditions d'accès aux options. En revanche, il est probable que les élèves qui peinent à les suivre renonceront d'eux-mêmes.

Qu'est-ce qu'une option de compétences et sous quelle forme est-elle enseignée ?

Par définition, une option de compétences devrait permettre aux élèves de développer des compétences particulières. Il peut s'agir de domaines où ils excellent et dans lesquels ils pourront exercer leurs facultés d'abstraction ou de réflexion complexe de manière plus efficace que dans d'autres disciplines. Il peut aussi s'agir de domaines que les élèves aimeraient découvrir, ne serait-ce que parce qu'ils correspondent à des choix qu'ils pourraient être tentés de faire dans le cadre d'une profession envisagée pour plus tard. Il peut s'agir enfin de domaines culturels ou artistiques qui élargissent leur horizon. Ces options devraient être enseignées de manière moins conventionnelle (mais non pas moins exigeante) que les disciplines habituelles. Elles peuvent notamment faire l'objet de projets interdisciplinaires. Comme elles résultent d'un choix, on peut imaginer que les élèves y trouveront davantage d'intérêt.

Pourquoi avoir maintenu le certificat d'études secondaires ?

Le certificat a été maintenu parce qu'il représente, symboliquement du moins, la fin d'une étape importante dans la vie des jeunes : le terme de l'école obligatoire. Si le canton de Vaud l'a maintenu avec très peu de cantons, cela ne signifie pas que la plupart des cantons n'ont pas conservé une marque particulière pour cette étape, à laquelle ils donnent un nom différent « diplôme » ou « brevet »... Dans l'avant-projet de LEO, le certificat est le même pour tous et ne devrait plus porter la mention de la filière suivie : en revanche, il mentionnera les niveaux et les résultats atteints, ainsi que les options fréquentées.

Comment les élèves qui effectuent leur 11^{ème} année en Suisse ou à l'étranger pour apprendre une autre langue feront-ils pour obtenir leur certificat d'études secondaires?

Ces élèves pourront obtenir leur certificat selon les conditions qui seront fixées par le règlement : en principe, ils devront revenir dans leur établissement pour y passer l'examen prévu.

De nombreux élèves sont peu intéressés par l'école, ont un comportement inadmissible ou pratiquent l'absentéisme à forte dose. Qu'est-ce que cette nouvelle organisation de l'école – et notamment les classes de raccordement - leur offre en les maintenant encore plus longtemps à l'école ?

A l'heure actuelle, il arrive que des élèves quittent l'école sans avoir parcouru l'entier du programme parce qu'ils ont atteint « l'âge » – c'est l'un des effets du [redoublement](#). L'avant-projet prévoit un nouveau type de raccordement qui permet aux élèves qui n'auraient pas obtenu leur certificat de prolonger leur scolarité d'une année pour l'obtenir. L'autre type de classe de raccordement permet aux élèves qui souhaitent améliorer leurs résultats en vue d'accéder à une formation ultérieure plus exigeante de poursuivre d'une année l'école obligatoire.

Doit-on considérer que la sélection, et plus particulièrement le taux d'échec, constituent une garantie de motivation, et en conséquence de la performance de l'école ? L'équation « plus il y a d'échec plus l'école est performante » s'avère fautive lorsqu'on observe la réalité au niveau des [systèmes scolaires](#). Cela ne signifie pas que l'on renonce à évaluer l'atteinte des objectifs chez les élèves, comme on le fait aujourd'hui.

Ce qui pourrait disparaître, c'est la menace du redoublement en tant que sanction qui, on n'en doute pas, exerce une certaine pression sur les élèves les plus faibles, qui ne sont pas fatalement tous des élèves fainéants. La motivation en effet vient davantage de la réussite que de l'échec, de l'encouragement que de la sanction, du soutien bienveillant plutôt que de l'indifférence. L'école, et plus particulièrement l'instruction, est obligatoire. Il n'est dit nulle part que l'instruction n'est dispensée qu'aux élèves qui aiment l'école. La formation est la clef indispensable de l'intégration sociale et de la responsabilité de chacun : ainsi, il convient de ne pas se résigner à envoyer « ailleurs » les élèves qui ne sont plus intéressés par l'école, en laissant à d'autres le soin d'achever le travail.

Qu'en est-il de la durée des études au gymnase ?

Il ne reste plus que 5 cantons en Suisse à avoir un gymnase en 3 ans. C'est le cas du canton de Vaud. La question d'un gymnase en 4 ans est donc posée aujourd'hui par la Commission fédérale de reconnaissance des maturités et par la CDIP. Il n'est en revanche pas prévu que le canton de Vaud tranche cette question actuellement. Il s'agira d'abord de voir quel système est préconisé au degré secondaire I, notamment parmi ceux qui sont présentés à la consultation.

Les recherches menées depuis plusieurs années – les plus récentes notamment sur la base des résultats des études PISA – ont montré que les systèmes qui tendent à retarder le moment de l'orientation des élèves vers des filières de formation sont plus efficaces que ceux qui procèdent à une sélection précoce. Ces recherches montrent également que d'autres facteurs de différenciation (options, redoublement, classes de niveau, remédiation individuelle notamment) ont une influence sur l'efficacité de l'école.

Dupriez V. et Dumay X. (2006)- Des systèmes meilleurs que d'autres? in *Sciences humaines*. Hors-série spécial No 5 L'école en question - octobre-novembre 2006

Résumé : Les politiques éducatives des différents pays européens ont une influence majeure sur l'efficacité de l'école en termes d'intégration et d'égalité sociale. Cette influence sur les chances de réussite est particulièrement visible sur les élèves en difficulté. Si l'organisation du parcours de l'élève – et notamment la question de savoir à quel moment l'orientation s'effectue (filières précoces ou tronc commun) a une incidence sur l'efficacité de l'école, d'autres facteurs liés à la différenciation des élèves sont également déterminant à cet égard (filières, options, redoublement, classes de niveau, ou encore remédiation individualisée).

[>> Lien vers le document](#)

Georges Felouzis, (2009) « Systèmes éducatifs et inégalités scolaires : une perspective internationale », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 05 novembre 2009

Résumé : cet article contient une analyse de la répartition des élèves dans chacun des 41 pays de l'enquête PISA pour en mesurer les effets sur les inégalités scolaires. Les pays les plus ségrégatifs en fonction des filières et des établissements sont aussi les plus inégalitaires. L'auteur montre ensuite comment les filières et/ou les établissements retraduisent dans le champ scolaire les inégalités sociales et les conséquences sur l'ampleur des inégalités.

[>> Lien vers le document](#)